Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés Band: 5 (1975)

Heft: 7-8

Rubrik: Les souvenirs d'André Chabloz : 1914-1918 : les deux "affaires"

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

souvenirs d'André Chabloz 1914–1918: les deux affaires

31 juillet 1914. Quand le tambour battit la générale en parcourant les rues du village, ce fut comme un coup de tonnerre. On ne savait pas, on ne comprenait pas : les gens se précipitèrent hors de leurs maisons. « C'est la guerre!» disait-on avec angoisse. Les hommes du landsturm, appelés les premiers, revêtirent leur uniforme pour aller assurer la surveillance de la voie ferrée Lausanne-Genève. Au pilier public, aux portes de quelques granges, des affiches furent clouées qui ordonnaient la mobilisation générale de l'armée. Des attroupements se formaient qui lisaient, inquiets, les ordres militaires. Soudain, on se sentit menacé. « Est-ce en Suisse? » questionnait-on.

Aux jours indiqués, les soldats partirent par petits groupes, accompagnés jusqu'à la sortie du village par leurs épouses; quelques-unes, portant un enfant dans les bras, suivirent longtemps des yeux ces hommes soudainement arrachés à leur vie paisible et laborieuse. Jusqu'où iront-ils? Quand reviendront-ils?

Pendant plus de dix jours, on resta sans nouvelles, puis les lettres arrivèrent qui disaient les longues marches forcées, sans jamais indiquer les lieux de stationnement, ni le chemin par-

Et leur absence dura sept mois, jusqu'en février 1915, plus de deux cents jours pendant lesquels bien des familles se débrouillaient vaille que vaille, s'entraidant tant qu'elles pouvaient; bien des ménages d'artisans, d'ouvriers, privés du gain paternel, eurent de la peine à nouer les deux bouts.

L'affaire des colonels

A Lausanne où, depuis avril, je fréquentais l'Ecole normale, les journaux se vendaient bien et l'on discutait ferme dans les cafés et sur les places publiques. Et quand, le 12 septembre, on apprit que l'armée allemande, arrêtée sur la Marne, avait été contrainte à reculer, une joie bruyante se manifesta sans les rues. Puis les armées creusèrent des tranchées et la guerre qu'on avait prévue courte s'éternisa. En ville, la vie avait repris son cours lorsque se produisit l'affaire des colo-

A fin 1915, des bruits circulèrent qui accusaient de trahison deux officiers de notre état-major ; l'émotion devint d'autant plus vive que le Conseil fédé-

ral ne jugeait pas nécessaire de démentir la nouvelle. Car il s'était produit quelque chose que l'autorité fédérale préférait ne pas révéler. Mais à cause de l'agitation croissante de l'opinion, elle se vit contrainte de parler. Et l'on apprit que le chef et le sous-chef du service des renseignements de l'armée faisaient parvenir aux attachés militaires allemand et autrichien le bulletin d'information de l'état-major suisse. Il ne s'agissait pas d'une trahison, car rien n'était révélé des plans de notre armée, mais bien d'une incorrection, toute gratuite d'ailleurs, car ces officiers ne s'étaient pas fait payer leurs services. Le général se contenta de déplacer les deux officiers; une telle mansuétude irrita l'opinion publique surtout en Suisse romande; des Suisses allemands furent frappés dans la rue. Et le 27 janvier, à midi, à la sortie des classes, passant par le Grand-Pont, je vis à l'entrée de la rue Pichard une foule de gens rassemblés devant le consulat d'Allemagne qui avait arboré, en ce jour anniversaire de la naissance de l'empereur Guillaume II, le drapeau impérial allemand. Cet emblème fit l'effet d'une véritable provocation. Un jeune homme surgit de la foule, grimpa sur des épaules et saisit la hampe du drapeau qui disparut. Aux clameurs joyeuses s'ajoutèrent des cris répétés sur l'air des lampions : « L'écusson ! L'écusson! » que l'on voulait arracher aussi. Tout à coup, on vit s'avancer un homme de forte carrure qui dit d'une voix assez puissante pour dominer le tumulte: « Je suis le syndic de Lausanne, je vous demande de quitter les lieux et de rentrer chez vous! » C'était



Reste là, tu me fais moins honte..

le conseiller national Paul Maillefer, premier magistrat de la commune. Le conseil fut suivi et la rue retrouva peu à peu son calme.

Pourtant, l'incident n'était pas clos; le Conseil fédéral était inquiet et, quand on apprit que le général Wille songeait à faire occuper militairement le canton de Vaud, l'irritation fut à son comble en Suisse romande; aussi, pour apaiser les esprits, le gouvernement fit-il juger les colonels par un tribunal militaire qui les déclara coupables d'avoir favorisé un des camps belligérants et les renvoya au général pour une peine disciplinaire : ils furent mis à disposition et punis de trois semaines d'arrêts.

L'initiative Grimm

Un an plus tard, en 1917, un nouvel incident se produisit; ce fut l'affaire Hoffmann. Le 15 mars de cette année-là, la révolution renversait le tsar de Russie tandis que le socialiste Kerenski s'emparait du pouvoir. Un conseiller national bernois, Robert Grimm, socialiste lui aussi, conçut le projet de se rendre à Moscou pour aider à y provoquer la conclusion de la paix entre l'Allemagne et la Russie. Le conseiller fédéral Hoffmann, mis au courant, favorisa ses démarches sans en parler à ses collègues du Gouvernement fédéral. Un télégramme chiffré, marqué du signe « Affaires étrangères », partit de Berne ; il fut intercepté, déchiffré et remis à la presse par le Gouvernement russe. Cette publication indigna les Alliés, car, une fois de plus, il semblait que la Suisse appuyait la cause allemande. Certes, le conseiller fédéral Hoffmann avait agi avec l'unique espoir de permettre aux belligérants de conclure une paix de compromis. Si son honorabilité n'était pas en cause, il faut reconnaître qu'il avait commis une imprudence. Quand le Conseil fédéral révéla l'incident à l'Assemblée fédérale, Hoffmann dut démissionner. Le Genevois Gustave Ador, président de la Croix-Rouge internationale, fut élu pour le remplacer; décoré de la Légion d'honneur, il passait pour francophile, et comme il était âgé de 72 ans, il devint président de la Confédération l'année suivante, après quoi il quitta le Conseil fédéral. Mais grâce à sa présence au sein de notre gouvernement, les Alliés reprirent confiance dans la neutralité helvétique. A. C.